



AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu les approbations requises par la loi, le tout tel que ci-après indiqué :

RÈGLEMENT NUMÉRO 937-25

« *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille six cents dollars (2 484 600 \$)* »

- | | |
|--|------------------|
| ■ Avis de motion : | 15 décembre 2025 |
| ■ Dépôt du projet de règlement : | 15 décembre 2025 |
| ■ Adoption du règlement par le conseil municipal : | 18 décembre 2025 |
| ■ Approbation par les personnes habiles à voter : | 14 janvier 2026 |
| ■ Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : | 19 janvier 2026 |

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la Ville dans la section *Avis Publics* ou en faisant une demande au Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 20 janvier 2026


Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière